



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT - ANNÉE 2023

Josiane Chambrier-Slama
Françoise Moggio

Le Comité Exécutif de la Commission d'Enseignement et son conseil (CECE) a pour tâche d'assurer la cohérence de la formation des futurs analystes dans les Instituts de Paris et de Lyon, le Centre de formation du Sud-Ouest (CFSO) étant rattaché à l'Institut parisien.

Le CECE est composé d'Ellen Sparer, Directrice de l'institut de Paris, René Roussillon, Directeur de l'institut de Lyon, Christine Saint-Paul Laffont, Directrice de CFSO, Gilbert Diatkine et Alain Gibeault, conseillers avec Isabelle Maître-Lewy-Bertaut pour les membres Titulaires non-formateurs. Il se réunit en présence d'Emmanuelle Chervet Présidente de la SPP.

Le CECE s'est réuni par zoom à cinq reprises : les 12 janvier, 11 mai, 7 septembre, 9 novembre et 18 décembre 2023 pour préparer les Commissions d'Enseignement trimestrielles et discuter un problème précis, comme le grand nombre de demandes de cursus venant de Russie à Paris.

La Commission d'enseignement s'est réunie cinq fois, en mixte pour permettre au plus grand nombre de collègues de participer. Trois Commissions d'Enseignement se sont tenues les 28 janvier (avec tous les membres titulaires), le 3 juin et le 23 septembre 2023. Elle s'est réunie également deux fois en Commissions électorales ; celle du 18 Mars a habilité Madame Michèle Petitcolin (Lyon) à la fonction de formateur et celle du 14 Octobre, le Dr Françoise Cointot (Saint Malo).

La Journée des formateurs s'est tenue le 9 décembre 2023.

La Présidente et la Secrétaire du CECE ont participé en présence aux fins de cursus de l'Institut de Lyon le 7 janvier et le 8 juillet 2023. Chaque mois, elles assistent avec leurs conseillers formateurs à la réunion élargie de la Direction de l'IPP.

Commission d'Enseignement ouverte à tous les titulaires, le 28 janvier 2023

La formation des analystes ne peut être séparée de la valeur des activités scientifiques de l'ensemble des membres de la SPP, et en particulier de celles des membres Titulaires. Le Développement et la transmission de la psychanalyse dépendent de la qualité de leurs séminaires, groupes de recherches, enseignements spécifiques pour l'enfant et l'adolescent, pour les psychoses, la psychosomatique, le psychodrame etc à l'intérieur de la SPP. Et, au dehors, l'image de la SPP dépend de leurs activités de sensibilisation, des groupes cliniques qu'ils animent et des interventions qu'ils proposent.

Rappelons que, statutairement, depuis 2006, formateurs et Titulaires appartiennent à une même catégorie. D'où le projet d'une réunion annuelle élargie à l'ensemble des Titulaires afin de chercher des solutions aux problèmes auxquels se heurte en ce moment la Commission d'enseignement :

- nombre insuffisant et âge moyen trop élevé (73,66 ans) des membres habilités à la fonction de formateur,
- raréfaction de l'enseignement de la psychanalyse à l'université et retentissement sur le niveau de connaissance théorique des candidats à la formation,
- raréfaction des institutions de soins où il est possible de commencer à exercer en se référant au modèle psychanalytique,
- raréfaction des demandes d'analyse, difficulté de la mise en place d'une analyse à trois séances et son retentissement sur le processus de formation.

En 2022, des collègues ayant une longue expérience de la fonction de formateur avaient rappelé ce que celle-ci impliquait en tentant de dégager, de leur point de vue, ce qui pouvait faire obstacle au renouvellement des membres de la Commission d'Enseignement. En 2023, la parole a été donnée aux Titulaires non formateurs. Les intervenants ont rappelé la part qu'ils occupent dans la vie scientifique de la Société en tant que Titulaires, leur participation au développement de la psychanalyse dans les activités ouvertes, l'énergie qu'ils consacrent aux activités de sensibilisation dans les régions, un investissement qui peut les éloigner du projet de devenir formateur. Ils ont évoqué l'extension actuelle du travail analytique à une ou deux séances, en face à face ou sur le divan, au détriment de l'analyse à trois séances et ont interrogé le retentissement de cette évolution sur le désir de devenir formateur.

Michel Picco, Représentant des groupes régionaux, a évoqué les problèmes liés à l'éloignement géographique comme source de méconnaissance du fonctionnement de la Société et de méfiance préjudiciable à son bon fonctionnement institutionnel.

Commission d'Enseignement du 3 Juin 2023

Elle a abordé plusieurs questions.

L'OMS ayant pris acte de la fin de la pandémie en mars 2023 et le 1^{er} juin l'API ayant rétabli les normes d'avant la pandémie pour les processus de formation, la Commission d'Enseignement a réfléchi à **l'utilisation des nouvelles technologies dans le processus de formation.**

Le zoom a été considéré comme commode mais il a introduit dans nos pratiques un changement dont on ne peut mesurer les conséquences. Dorénavant les formateurs des régions rejoignent leurs sous-commissions par skype ou zoom, ce qui leur évite des déplacements à Paris, coûteux à tous points de vue. Le zoom représente donc une économie financière pour la SPP. Mais chaque fois qu'une décision engage le devenir d'une personne (futur candidat, analyste en formation ou membre), notre éthique devrait impliquer que soit garantie la liberté d'expression des débats et leur confidentialité. Augmenter le risque de rupture de la confidentialité en généralisant le zoom dans le travail des sous-commissions et les Commissions électorales est un problème, l'éventualité d'un piratage exigerait de dissocier le nom de la personne d'avec les contenus.

Certaines sous-commissions ont noté qu'une bonne concentration des participants peut exister par zoom à condition que tous soient connectés. Toutefois la dynamique de groupe du travail est-elle alors vraiment la même ? Dans d'autres sous-commissions tous les formateurs ont été rapidement à nouveau présents. Il fallait définir une attitude commune qui tienne compte de l'apport des nouvelles technologies sans amputer notre méthode de travail d'un paramètre essentiel, les corps en présence. Le mixte est souvent apparu comme la formule la moins satisfaisante.

La Commission d'Enseignement n'a pas souhaité prendre une position surmoïque, rappelant que les formateurs sont soumis à l'exigence de participer aux réunions des sous-commissions mais que leur droit à l'absence doit pouvoir s'exercer. Elle a demandé un retour à nos principes de fonctionnement des sous-commissions, comme la présence, exception faite pour les formateurs régionaux qui peuvent participer aux travaux par zoom.

Il a été convenu qu'une discussion sur l'usage du zoom sera reprise quand un matériel technique de qualité sera mis à la disposition de toutes les sous-commissions.

Les ateliers du week-end mis en place sous la Présidence d'Alain Gibeault ont eu ces dernières années beaucoup de succès auprès des analystes en formation. Il s'agit pour deux formateurs de réunir et de faire travailler ensemble entre 10 et 15 collègues en formation pouvant se déplacer difficilement en semaine pour suivre les séminaires du soir. Des exposés sur les fondamentaux de la psychanalyse sont présentés par les responsables de l'atelier tandis que les analystes en formation présentent une clinique en lien avec les concepts. Le CECE souhaite que cette forme d'enseignement dynamique, qui répond aux attentes des analystes en formation, se poursuive. Entre autres bénéfiques, elle facilite les liens entre eux et avec les autres générations d'analystes. Fin 2023, un seul atelier était en place.

Une modification du Règlement du Cours pour la formation des analystes résidant à l'étranger a été proposée par Ellen Sparer, Directrice de l'IPP. Elle comprend l'entrée de tous les analystes en formation dans les sous-commissions ordinaires, après un minimum de trois ans d'analyse conformément aux règles de l'API. La disparition de la sous-commission spéciale de l'Institut de Psychanalyse de Paris est prévue à terme. Cette modification sera soumise au vote de la Commission d'Enseignement en tant qu'annexe 2 de son Règlement.

Alain Gibeault a représenté la SPP à **la dernière réunion du Groupe VI des Présidents de l'API** qui réunissait les collègues de trois continents. Il y a été question du vieillissement des analystes, essentiellement dans le modèle Eitingon, où la limite en Europe est de 71 ans environ pour engager des analyses ; il n'y a pas de seuil aux USA. La Belgique, qui se réfère au modèle français, a mis en place une commission qui, pour répondre au problème posé par le vieillissement des formateurs, propose des solutions individuelles.

L'APSA qui regroupe les Sociétés américaines a pris fermement position pour **la psychanalyse à distance**, de même la Société brésilienne de Rio2. Nous aurons également à nous situer face aux nouvelles normes que ne manquera pas de définir l'API en 2024.

Enfin, la CE ne propose plus de suivre la règle contraignante des trois ans d'analyse avec un membre de la Société pour accepter **la validité d'une analyse entreprise au départ avec un analyste en formation**. Le praticien étant devenu membre, la décision d'accepter le dossier de candidature de son analysant est laissée, après étude, à la Direction de l'Institut qui a reçu la demande.

Commission d'Enseignement du 23 septembre 2023

Le CECE a élaboré une **nouvelle version du Règlement de la Commission d'Enseignement**.

Le Règlement de la Commission d'Enseignement devait être mis à jour (dernière version : 2013) afin de tenir compte des changements intervenus dans le Cours (dernière version : 2015) et des enjeux actuels au sein de la CE liés à la limite d'âge des formateurs pour entreprendre de nouvelles supervisions et au petit nombre de formateurs actifs (50) et un grand nombre d'honoraires (36).

En ce qui concerne le Règlement de Cours, le Conseil d'Administration de la SPP sera consulté pour donner son avis, comme l'exige nos Statuts.

Depuis 1986, l'administration de la SPP est confiée au Conseil d'Administration (CA) ; aussi le qualificatif « administratif » n'apparaîtra plus dans l'intitulé du **Règlement de la Commission**

d'Enseignement. Les nombreuses modifications pratiques qui ont été apportées au **Règlement du cursus** ces dernières années (proposition d'un référent, suivi du cursus pour tous, entretiens périodiques en cours de cursus et entretien en fin de cursus) seront introduites dans le projet de Règlement du cursus. **Le cursus des candidats résidant à l'étranger** sera modifié également.

La Convention entre l'IPP, la SPP et le CFSO signée fin 2023 sera en annexe (3).

Deux points font débat :

L'Article 4 du Règlement de la Commission d'Enseignement : « Élection à l'habilitation à la fonction de formateur ». Cet article précise le fonctionnement du Comité d'Évaluation¹. Le Président de la SPP, le Président du CECE, son secrétaire et les Directeurs d'Institut ne peuvent en faire partie. Le CECE propose d'ajouter, qu'inversement, le Président du Comité d'évaluation et son secrétaire ne peuvent assurer simultanément la Présidence d'une autre instance élective de la SPP (Commissions des candidatures et COPEA).

Article 5 du Règlement de la Commission d'Enseignement : « Durée et renouvellement du mandat à l'habilitation à la fonction de formateur ». Le mandat d'habilitation à la fonction de formateur est de 7 ans pour les membres élus depuis 2006 ; pour les autres est appliquée la clause du grand-père. L'expérience ayant montré que le renouvellement de la fonction n'est jamais demandé, le CECE propose une tacite reconduction du mandat.

Tous les collègues sont soumis aux limites de 78 ans pour entreprendre de nouvelles supervisions et de 85 ans pour l'ensemble des fonctions de formateur.

Le CECE voudrait favoriser pour les membres de la Commission d'Enseignement un rapport quantité/qualité équilibré, tout en protégeant les analystes en formation des effets de leur vieillissement. La limite de 78 ans a été votée par la Commission d'Enseignement sous la Présidence de Jean-Michel Porte (2007-2010), à un moment où le nombre de formateurs actifs pour un même nombre de candidats était suffisant (86 formateurs en 2006, 82 en 2010). La Commission d'Enseignement avait l'espoir de promouvoir l'effectivité du passage aux deux catégories de membres et d'abaisser l'âge moyen des formateurs, en disposant d'une manière discrète d'écarter des collègues qui ne sont plus en mesure de remplir leurs fonctions. Aucun de ces problèmes n'a trouvé de solution avec cette mesure. La limite de 78 ans protège-t-elle les analystes en formation ou épargne-t-elle le narcissisme du formateur du fait que la règle s'applique à tous, alors que les outrages du temps s'expriment de manière inégale ?

En 2023 nous étions entre 50 et 53 collègues habilités à la fonction de formateur, 41 pouvant entreprendre des supervisions pour 215 analystes inscrits dans les Instituts. Certains d'entre eux ont dès maintenant du mal à trouver une place de supervision, surtout en groupe. Vu l'âge moyen des formateurs (73,66 ans) et la lenteur du renouvellement des membres de la Commission d'Enseignement, ce problème va s'aggravant. Aussi un assouplissement de la limite de 78 ans pour entreprendre de nouvelles supervisions est envisagé. Il est proposé qu'un formateur, par dérogation, et pour une période limitée, puisse demander au Comité exécutif de la Commission d'enseignement à entreprendre de nouvelles supervisions après 78 ans. Le CECE rappelle que la meilleure protection des analystes en formation contre le vieillissement des formateurs est l'envoi annuel de notes de supervisions à son Institut de rattachement afin de faciliter les fins de cursus.

¹ En 2023, Jocelyne Siksou, suppléante, a remplacé Robert Asséo au Comité d'Évaluation.

Surtout, le CECE se propose d'accompagner au mieux les membres Titulaires qui souhaitent postuler à la fonction de formateur, en se gardant de modalités discriminatoires. En collaboration avec Paul Denis, Président du Comité d'évaluation, il a remanié la lettre explicative adressée au candidat souhaitant déposer un dossier.

Le nouveau Règlement de la Commission d'Enseignement et particulièrement les articles 4 et 5 et les annexes 1, 2 et 3 seront discutés et soumis au vote de la Commission d'Enseignement début 2024.

Le 3 octobre 2023, conformément aux Statuts, la Présidente du CECE a présenté au Conseil d'administration de la SPP le futur Règlement du Cursus. Il a reçu **un avis positif**.

La Journée des Formateurs du 9 décembre 2023 a porté sur « Les cliniques de la supervision ». Elle s'est tenue exclusivement en présence.

L'exposé de Bernard PENOT « **Susciter des analysants ?** » s'est appuyé sur son expérience d'un séminaire de 8 personnes environ portant sur les difficultés que rencontrent les analystes en formation pour proposer l'analyse sur le divan et les trois séances hebdomadaires.

Jocelyne SIKSOU a amorcé une réflexion sur les « **Particularités des cures supervisées menées en Institution** » à propos de deux cas de supervision en groupe. Chaque cas a abouti à un travail de désidéalisations chez le supervisé : désidéalisations d'un senior, objet de transfert, dans un cas et du fonctionnement de l'institution où se déroulait l'analyse dans l'autre cas. Ces vignettes illustraient avec éloquence la qualité tiercéisante de notre processus de formation.

René ROUSSILLON à propos des « **Complexités de l'écoute de l'écoute et de l'accompagnement en supervision** » a évoqué son expérience de supervision en groupe, de collègues étrangers cherchant à mieux comprendre leurs cures en échec à partir de l'apport de ses recherches personnelles sur une meilleure articulation de l'infantile et de l'archaïque. Il a insisté sur le fait que ces cures, où le poids de la référence théorique est important, diffèrent des supervisions de validation de cursus où de plus le formateur est juge et partie. Il insiste sur l'intérêt des « supervisions de biais » dans les séminaires ou les institutions pour lesquelles l'enjeu de la validation n'existe pas.

À partir des questions qu'elle s'est posées à ses débuts de superviseur et des thèmes de la journée, Christine SAINT-PAUL LAFFONT a relancé une discussion générale.

Les Analystes en formation en 2023

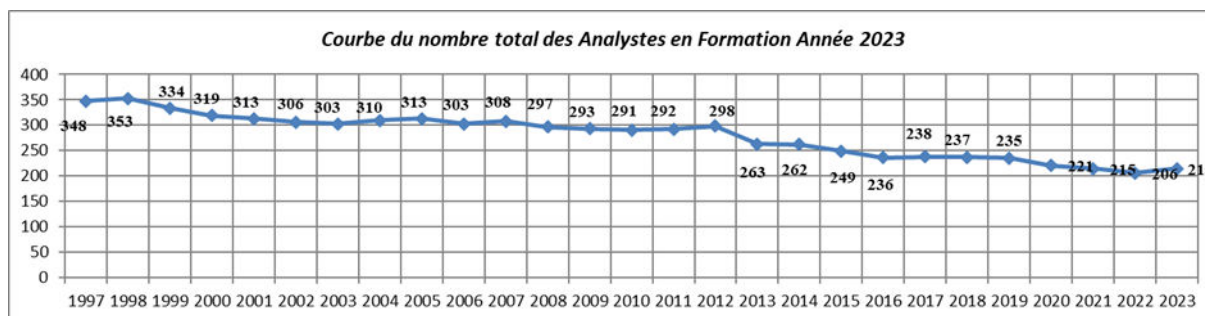
I/ Il y avait 215 AeF:

- 184 analystes en formation inscrits à l'Institut de Paris ; 31 inscrits à l'Institut de Lyon ;
- au 31/12/2023, 4 candidats entrent dans la catégorie « Anciens élèves » à Paris et 4 à Lyon.

Étude de la répartition des analystes en formation de Paris et de Lyon

Répartition du nombre total des analystes en formation de Paris et de Lyon (étrangers compris)																											
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Paris	285	286	272	260	255	247	243	256	257	253	255	245	245	243	244	253	221	222	210	203	201	201	200	191	184	176	184
Lyon	63	67	62	59	58	59	60	54	56	50	53	52	48	48	48	45	42	40	39	33	37	36	35	30	31	30	31
Total	348	353	334	319	313	306	303	310	313	303	308	297	293	291	292	298	263	262	249	236	238	237	235	221	215	206	215

Répartition du nombre total des analystes en formation de Paris et de Lyon (étrangers compris)



2/ Les « Fins de Coursus »

- 8 réunions de fins de cursus ont eu lieu à Paris dont 2 du Sud-Ouest et 7 à Lyon.
- 8 cursus ont été clos et validés à Paris (dont 1 pour le Sud-Ouest) et 7 cursus clos et validés à Lyon. 1 cursus non clos non validé à Paris, 1 cursus arrêté dans le Sud-Ouest, et un 1 cursus arrêté à Lyon.

À Paris :

7 cursus clos et validés

Pour la sous-commission Sud-Ouest :

1 cursus clos et validé

1 cursus arrêté

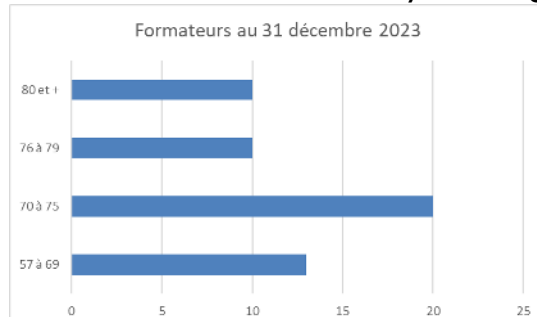
Lyon

7 cursus clos et validés

1 cursus arrêté

Formateurs

Il y avait 53 membres titulaires formateurs fin 2023. La moyenne d'âge était de 73,66



Conclusion

Le Comité Exécutif de la Commission d'Enseignement, en relation avec les instances de la SPP, s'engage à transmettre aux analystes en formation une identité analytique à la fois respectueuse des fondamentaux et en mesure de répondre aux problématiques psychiques contemporaines. Il souhaite favoriser une meilleure reconnaissance de la psychanalyse dans le socius où, dans les situations de crises personnelles, les capacités de penser et le savoir-faire des praticiens de la psychanalyse demeure irremplaçable. Dans cette double perspective, le CECE soutient les activités de recherche pour le développement de la psychanalyse de tous les membres de la Société Psychanalytique de Paris.

Enfin, le CECE remercie les membres formateurs pour leur présence et leur participation active aux travaux de la Commission d'Enseignement.

Il remercie particulièrement Caroline Kestens pour le travail accompli à ses côtés avec une disponibilité souriante jamais démentie.